

Genre du véhicule Machine de travail (véhicule spécial) *	Marque de fabrique INTERNATIONAL	Type 515 B	Fiche d'homologation N° CH 5424 03
Constructeur Identification	INTERNATIONAL HARVESTER COMPANY m.b.H., D-4040 Neuss sur la plaquette du constructeur "515 B" devant le N° du châssis "3 390 135 D"		
Plaquette constructeur N° du châssis	dans la cabine, à droite de la pédale de l'accélérateur à droite, latéralement sous la cabine		
Identification du moteur	"358 D." devant le No du moteur, à gauche, latéralement sur le bloc		
Importateur principal	JLRICH ROHRER - MARTI AG., 3052 Zollikofen		
Véhicule homologué	3 390 135 D C01 520		

Châssis				Moteur						
Nombre d'essieux	2		Nombre de roues	4		Marque	INTERNATIONAL	Type	D-358	
Direction	hydraulique, articulée; avec pompe de secours			Construction	en ligne		Temps	4		
Transmission	convertisseur de couple avec boîte c.v. sous charge			Carburant	D		Position	arrière		
Nombre de vitesses	3		Entraînement	toutes roues		Refroidissement	eau		Nombre cylindres	6
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, à disques, sur toutes les roues			Alésage	98,4		Course	123,5		
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur l'arbre à cardan resp. sur toutes les roues			Cylindrée	5867		CV-impôt	29,84		
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire			Puissance en kW	78(106 CV) DIN		à l/min	2500		
Ralentisseur	-			Bruit à l'arrêt	74,0 dB/A		à l/min	1875		
Contrôle 2 circuits	par différence de pression; lampe-témoin séparée			Silencieux	**)					
Carrosserie	pelle			Mesure des gaz	Bacharach 6,0					
Nombre de portes	1		Compteur de vitesse	-		Déparasitage	-			
Ceintures sécurité	av	-		ar	-					
Cale	1 = 440x290x250mm			Rétroviseurs	gauche + droite					
Antivol	-									
Nombre de places	t	1	av	centre	ar					
Dimensions	intérieur	extérieur		Empattements						
Longueur		6390		2540						
Largeur		2390		Essieu double	av	ar				
Hauteur		3070		Voies	av	1820	ar	1820		
Porte à faux	av	2110		Voies	av	-				
	ar	1740		Voies	ar	-				
Distance volant - vers l'avant du véhicule	3490		Braquage ø	g	9000	d	8700			
				Poids	avant	arrière	total			
				Poids à vide	3610	4550	8160		+))	
				Charge utile	-		-			
				Poids total	3610	4550	8160			
				Poids garantis	4500	4600	8700			
				Pneus	17,5 - 25	17,5 - 25	-		++)	
				Pty / bar	8 / 1,75	8 / 1,75	-			
				Charge	6140	6140	-			
				pour V max	50	50	-			
				Jantes	14.00 - 25	14.00 - 25	-			
						mécanique		automatique		
				Gaz poids remorquable avec/sans frein	-		-			
				Garantie poids de l'ensemble	-		-			
				Poids remorquable testé	-		-			
				Charge garantie sur le toit	-		-			
				Vitesse maximale selon le constructeur	36,5		-		km/h	
				testée	32,7	2650	-		km/h à l/min au moteur prise de force	

Équipement	CR	(E)	
Feux de route	CR	(E)	
Feux de croisement	A	(E)	dans CR
Feux de position	R	(E)	
Feux rouges	S1	(E)	
Feux stop	1	(E)	
Clignoteurs	av 1	(E)	4 (E) ar 2a (E)
Catadioptres			ar 2+2/ I(E)
Feux de gabarit	av A	(E)	
Feux arrière de brouillard			
Feux complémentaires	1/ lampe de travail AR avec lampe-témoin		
Eclairage plaque	2/ séparé, au centre		
Essuie-glace	1/ balai avec/sans lave-glace		
Avertisseurs	BOSCH 20016 (E) ou d'autres modèles homologués		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail (véhicule spécial)		
Marque et type	INTERNATIONAL 515 B		
Homologation			
N°	CH	5424 03	
Carrosserie	pelle		
Places	total	1	avant
Poids à vide	8160	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	29,84
Poids total	-	Cylindree	5867

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- *) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 3490 mm.
- ***) Silencieux : 1 = 245x350x200 mm + 1 tube de sortie insonorisé = 600 x Ø 90 mm.
- Insonorisation : compartiment du moteur entièrement insonorisé; ouverture d'aspiration d'air insonorisée.
- *) Poids : avec la pelle standard, contenu = 1,45 m³.
- ***) Variante de pneus : 17,5 R 25 Radial charge 9600 (1,5) V_{max} 50 km/h
18,4 - 24 10 PR 7890 (2,2) 50 km/h
- §) Équipement : feux de gabarit et clignoteurs AV, feux rouges/stop/clignoteurs AR et bavettes AR amovibles; l'emplacement des feux est admise pour raisons techniques.

Inscription dans le permis de circulation:

- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: protection sur la pelle et bavettes AR;
- 138 - protection : sur les dents ou la lame niveleuse de la pelle;
- 141 - assurer : les leviers de commande de la pelle;
- 160 - montage : des feux et des bavettes prescrits.

Inscription dans le permis spécial:

- 14 - les manoeuvres difficiles doivent être surveillées par une personne auxiliaire; de jour et lorsque les conditions de visibilité sont bonnes, la surveillance peut être assurée par le conducteur, au moyen de deux grands miroirs d'angles (d'au moins 100 cm²) fixés à l'avant du véhicule.